



Annexe 2 : liste des appareils médicaux connectés

Liste d'équipements pris en compte pour bénéficier de l'aide à l'équipement en appareils médicaux connectés de 175 € :

- oxymètre connecté
- otoscope connecté
- caméra connectée
- matériel d'exploration fonctionnelle respiratoire dont le spiromètre et le tympanomètre connectés
- aérophonoscope connecté